



N° d'épreuve FFM -----	36	Club -----	ASS JOE BAR TOUT TERRAIN
Date -----	1-2 octobre 2022	N° d'affiliation -----	C3455
Lieu -----	Chanac (48)	Organisateur technique -----	285472 - M VALENTIN STEPHANE
Email -----	pamphile.valentin@gmail.com	Téléphone -----	06 43 03 84 15

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2022 est disponible sur www.lmoc.fr/reglement-motocross-2022/

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Directeur de course -----	235860 - M MIVELAZ GUY -----	Désignation Club
Président du Jury -----	010956 - M GANOZZI BERNARD -----	Désignation LMOCC
Membre du Jury -----	103417 - M TERRASSON JOEL -----	Désignation LMOCC
Membre du Jury -----	124229 - M PORTE MAURICE -----	Désignation LMOCC
Commissaire technique responsable -----	254247 - M POUQUET JEAN-CLAUDE -----	Désignation LMOCC
Commissaire technique -----	310414 - Mme CASTAN ANNIE -----	Désignation LMOCC
Commissaire technique -----	420079 - Mme TROUSSELIER VIVIANE -----	Désignation LMOCC
Responsable du chronométrage -----	023132 - Mme TOMAT GERMAINE -----	Désignation LMOCC
Chronométrateur -----	282194 - Mme FONTANIER DELPHINE -----	Désignation LMOCC
Responsable des transpondeurs -----	023131 - M TOMAT ANDRE -----	Désignation LMOCC

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Tarifs des inscriptions dans le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2022 (article 4.1) et sur <https://ffm.engage-sports.com/>
Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMOCC au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. Voir le règlement complet sur www.lmoc.fr

	CATEGORIE	DESCRIPTION
SAMEDI	Championnat Occitanie MX 85 <i>2 groupes de 40</i>	Age ----- De 9 à 15 ans (NJ / NCO / LUE / INTER / LJ) Cylindrée ---- 85cc
	Championnat Occitanie MX 65-50 <i>2 groupes de 40</i>	Age ----- De 7 à 11 ans (NJ / LJ) Cylindrée ---- 65cc ou 50cc
	Championnat Occitanie MX Prairie Moto Ancienne <i>Vintage / Classic / Evolution & Prototype Pré-90 / Super Evolution</i>	Age ----- Dès 15 ans (MAT / NJ3C / NCO / LUE / INTER / NPH / LJ*) Cylindrée ---- Dès 125cc
DIMANCHE	Championnat Occitanie MX +125 <i>3 groupes de 40</i>	Age ----- Dès 15 ans (NJ3C / NCO / NPH) Cylindrée ---- Dès 144cc
	Championnat Occitanie MX 125 <i>2 groupes de 40</i>	Age ----- Dès 13 ans (NJ3C / NCO / NPH) Cylindrée ---- 125cc 2T
	Coupe du Club LJ	Age ----- Dès 13 ans (LJ) Cylindrée ---- Dès 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T)

*LJ : hors Championnat / à souscrire exclusivement en ligne sur <https://licencie.ffmoto.net/> au moins 7 jours avant la manifestation.





ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée : Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : NON OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus).

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs : Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe. Les participants mineurs disposent d'une autorisation parentale.

Contrôles techniques : Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION



Nom du responsable médical--	Docteur Hugla		
Nombre de secouristes-----	6	Nombre d'ambulances-----	1
Hôpital le plus proche-----	Mende (48)	Temps de trajet (en min)-----	35 min

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

Nom du site-----	Le Sabatier		
Adresse-----	Le Sabatier, 48230 Chanac		
Longueur du circuit-----	1 800 m	Largueur minimale-----	4 m
Largeur de la grille de départ-----	30 m	Longueur de la ligne droite de départ --	60 m
Nombre de commissaires de piste--	6		
Capacité Moto-----	40 aux essais		40 en manche

Rappel : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : Le 22/02/2022	Date : 01/08/2022	Date : Numéro : 22/08/2022 22/0729
 MOTO CLUB CHANACOIS JOE BAR TOUT TERRAIN Mairie, 48230 Chanac motoclub.chanacois@gmail.com Siret : 824 009 468 00011 - APE : 9312Z	 BALMA LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANE	 FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME 74 A PARIS 75014 PARIS 01 49 23 77 00



HORAIRES PREVISIONNELS (1/2)

Vendredi 30 septembre 2022

17h00 / 19h00 ----- Contrôles administratifs et contrôles techniques

Samedi 1^{er} octobre 2022

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	8h30	Contrôles administratifs & techniques		
8h00		Briefing Commissaires de piste		
8h30	8h50	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie Prairie Moto Ancienne	20'
8h55	9h11	Essais libres (8') et essais chronométrés (8')	Championnat Occitanie Prairie 65-50 (A)	16'
9h15	9h31	Essais libres (8') et essais chronométrés (8')	Championnat Occitanie Prairie 65-50 (B)	16'
9h35	9h55	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie Prairie 85 (A)	20'
10h00	10h20	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie Prairie 85 (B)	20'
10h20	10h50	Pause		
10h50	11h00	Manche 1	Championnat Occitanie Prairie Moto Ancienne	8' + 1T
11h05	11h15	Manche 1	Championnat Occitanie Prairie 65-50 (2)	8' + 1T
11h20	11h30	Manche 1	Championnat Occitanie Prairie 65-50 (1)	8' + 1T
11h35	11h45	Manche 1	Championnat Occitanie Prairie 85 (2)	8' + 1T
11h50	12h00	Manche 1	Championnat Occitanie Prairie 85 (1)	8' + 1T
12h00	14h00	Pause		
14h00	14h10	Manche 2	Championnat Occitanie Prairie Moto Ancienne	8' + 1T
14h15	14h25	Manche 2	Championnat Occitanie Prairie 65-50 (2)	8' + 1T
14h30	14h40	Manche 2	Championnat Occitanie Prairie 65-50 (1)	8' + 1T
14h45	14h55	Manche 2	Championnat Occitanie Prairie 85 (2)	8' + 1T
15h00	15h10	Manche 2	Championnat Occitanie Prairie 85 (1)	8' + 1T
15h10	15h45	Pause		
15h45	15h55	Manche 3	Championnat Occitanie Prairie Moto Ancienne	8' + 1T
16h00	16h10	Manche 3	Championnat Occitanie Prairie 65-50 (2)	8' + 1T
16h15	16h25	Manche 3	Championnat Occitanie Prairie 65-50 (1)	8' + 1T
16h30	16h40	Manche 3	Championnat Occitanie Prairie 85 (2)	8' + 1T
16h45	16h55	Manche 3	Championnat Occitanie Prairie 85 (1)	8' + 1T
17h15		Remise des prix	Toutes catégories	





HORAIRES PREVISIONNELS (2/2)

Samedi 1^{er} octobre 2022

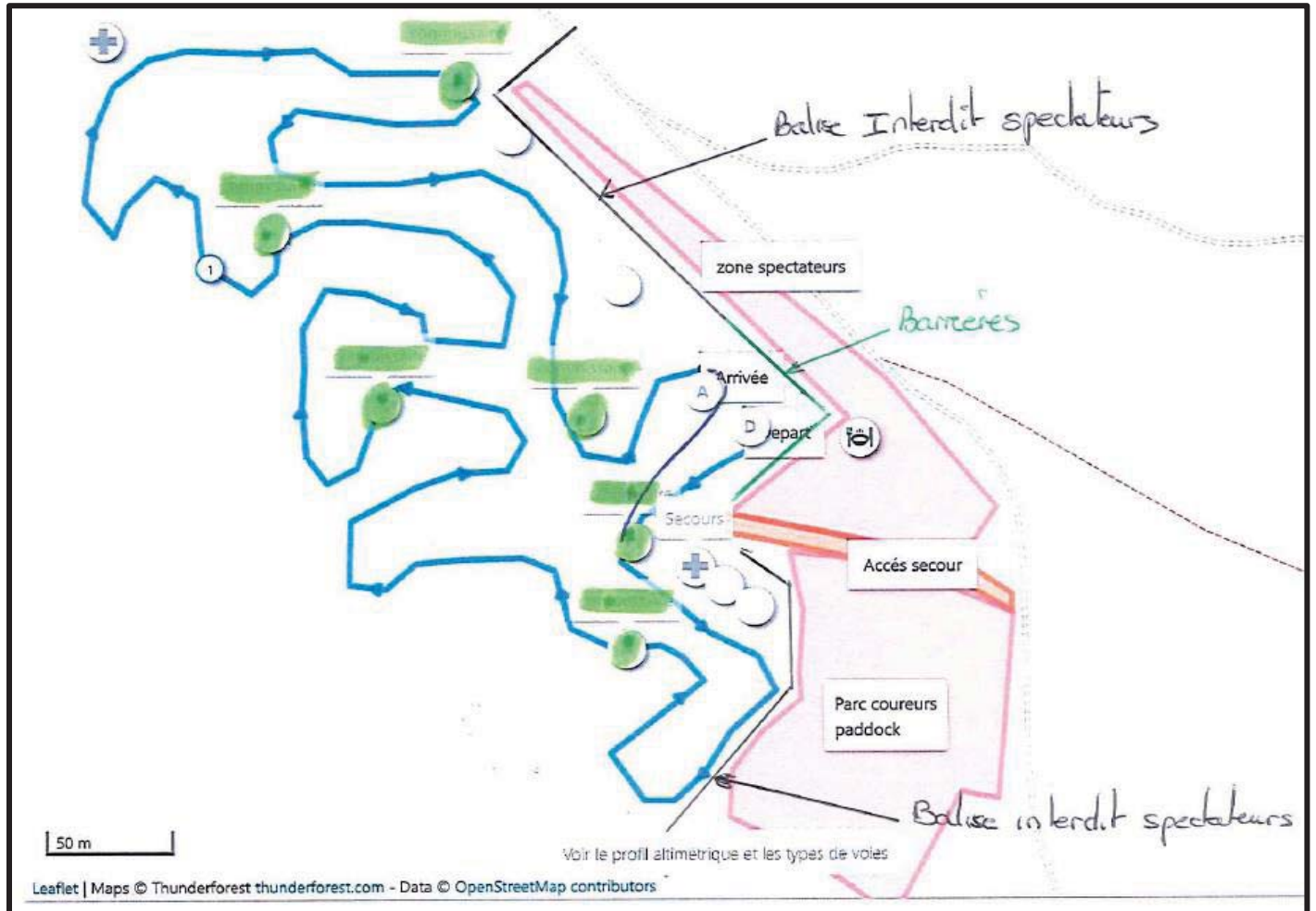
15h00 / 19h00 ----- Contrôles administratifs et contrôles techniques

Dimanche 2 octobre 2022

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	8h30	Contrôles administratifs & techniques		
8h00		Briefing Commissaires de piste		
8h30	8h50	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie Prairie +125 (A)	20'
8h55	9h15	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie Prairie +125 (B)	20'
9h20	9h40	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie Prairie +125 (C)	20'
9h45	10h05	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie Prairie 125 (A)	20'
10h10	10h30	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie Prairie 125 (B)	20'
10h35	10h55	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Coupe du Club LJ	20'
10h55	11h15	Pause		
11h15	11h25	Manche 1	Championnat Occitanie Prairie +125 (3)	8' + 1T
11h30	11h40	Manche 1	Championnat Occitanie Prairie +125 (2)	8' + 1T
11h45	11h55	Manche 1	Championnat Occitanie Prairie +125 (1)	8' + 1T
12h00	12h10	Manche 1	Championnat Occitanie Prairie 125 (2)	8' + 1T
12h15	12h25	Manche 1	Championnat Occitanie Prairie 125 (1)	8' + 1T
12h35	12h45	Manche 1	Coupe du Club LJ	8' + 1T
12h45	14h15	Pause		
14h15	14h25	Manche 2	Championnat Occitanie Prairie +125 (3)	8' + 1T
14h30	14h40	Manche 2	Championnat Occitanie Prairie +125 (2)	8' + 1T
14h45	14h55	Manche 2	Championnat Occitanie Prairie +125 (1)	8' + 1T
15h00	15h10	Manche 2	Championnat Occitanie Prairie 125 (2)	8' + 1T
15h15	15h25	Manche 2	Championnat Occitanie Prairie 125 (1)	8' + 1T
15h30	15h40	Manche 2	Coupe du Club LJ	8' + 1T
15h40	16h10	Pause		
16h10	16h20	Manche 3	Championnat Occitanie Prairie +125 (3)	8' + 1T
16h25	16h35	Manche 3	Championnat Occitanie Prairie +125 (2)	8' + 1T
16h40	16h50	Manche 3	Championnat Occitanie Prairie +125 (1)	8' + 1T
16h55	17h05	Manche 3	Championnat Occitanie Prairie 125 (2)	8' + 1T
17h10	17h20	Manche 3	Championnat Occitanie Prairie 125 (1)	8' + 1T
17h25	17h35	Manche 3	Coupe du Club LJ	8' + 1T
17h45		Remise des prix	Toutes catégories	
20h00		Fin de la manifestation		



PLAN



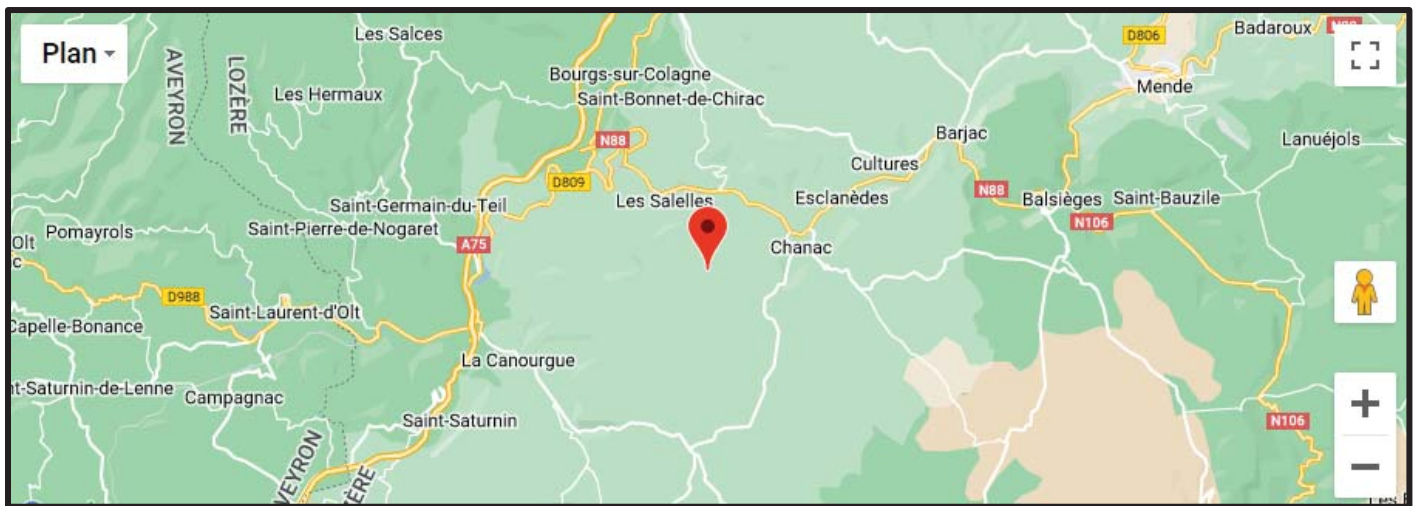


MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2022



SITUATION GEOGRAPHIQUE





Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**MOTO CLUB CHANACOIS
MAIRIE - 48230 CHANAC**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n°**11007215504** garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **1ERE EDITION COURSE SUR PRAIRIE** se déroulant à **CHANAC** du **30/09/2022** au **02/10/2022**.

Cette attestation est valable du **30/09/2022** à **15H00** au **02/10/2022** à **22H00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **Strasbourg**

, le **1er août 2022**

Pour la société,

AXA France
26/28 Avenue du Rhin
67100 STRASBOURG
Tél. : 03 88 44 60 00
Yuille



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme